



## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2024

### DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2024-011

Nature de l'acte :  
7.1 - Décisions budgétaires

Conseillers municipaux  
En exercice : 27  
Présents : 17  
Votants : 23

Le **05/03/2024** à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **28/02/2024**, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

**Présents** : CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, SECRET Michèle, BARBIER Claude, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, adjoints, VIOLLET Michèle, MATTANA Alain, DE VIRY François, DUPENLOUP Nathalie, LARCHER Patrick, BERON Alexandra, SECRET Michel, MERLOT Cédric, ROSAY Jacques, LEFORT Agnès conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-sept membres.

**Procuration(s)** : VIOLLET Pierre à VIOLLET Michèle, DEMALTE Carine à BERON Alexandra, MOYNAT Raphaël à DUPENLOUP Nathalie, BARBIER Savoya à BARBIER Claude, BARBIER Lucien à SECRET Michel, CHEVALIER-NEILSON Lucy à CHEVALIER Laurent

**Absent(s)** : VIOLLET Pierre, DEMALTE Carine, NUNES Mickaël, MOYNAT Raphaël, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, DE VIRY Henri, BARBIER Lucien, DELAÎTRE Pierre-Adrien, CHEVALIER-NEILSON Lucy

**Secrétaire de séance** : SECRET Michel

#### 01 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Exercice 2024

Le **Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB)** est obligatoire dans les communes de + 3 500 habitants.

Il comporte les informations suivantes :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées portant sur les **évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement**. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et les autres collectivités.
- 2° La **présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de **programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes**. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer **l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget**.

Ce rapport est un outil de **prospective**. Il doit permettre aux élus de s'interroger sur la capacité réelle de la commune à financer les décisions prises par le conseil municipal.

Il s'agit d'anticiper dès aujourd'hui le financement des investissements à venir en tenant compte du contexte politique, économique et financier national et international, susceptible d'impacter fortement les moyens financiers de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal modifié par délibération n° DEL 2022-035 du 14 juin 2022 avec une prise d'effet au 01/07/2022, notamment l'article 21 relatif au Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la présente délibération, le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires est une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire qui doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget,

Considérant que le Rapport d'Orientations Budgétaires doit permettre aux élus de discuter des orientations budgétaires tout en étant informés de la situation économique et financière de la collectivité, permettant ainsi d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires a lieu au cours d'une séance distincte du vote du budget,

**Article unique**

Prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

<p><u>Nomenclature télétransmission :</u></p> <p>7.1 - Décisions budgétaires</p> <p><u>Mesures de publicité :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Télétransmise le</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Affichée le</p> <hr/> <p><input checked="" type="checkbox"/> Certifiée exécutoire le</p> <p>Par délégation du Maire La directrice générale adjointe des services</p> <hr/> <p>Florence AUDIN</p> <p><b>Voies de recours :</b> « Tout recours à l'encontre de la présente délibération pourra être porté devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois suivant sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>. Dans le même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la délibération. Dans ce cas, le recours contentieux pourra être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de la demande) ».</p>
--

Laurent CHEVALIER

# RAPPORT D'ORIENTATION

## BUDGETAIRE

# 2024

# Sommaire

## I. Le contexte et la loi de Finances

## II. La situation de la collectivité

Evolution démographique selon l'INSEE  
Effectifs scolaires

### a) **La situation financière en 2023**

Section de fonctionnement  
Section d'investissement

### b) **L'évolution de l'épargne et des résultats**

Evolution de l'épargne  
Evolution des résultats

### c) **La dette**

## III. Les orientations budgétaires de la collectivité

### a) **Les recettes et dépenses de fonctionnement**

Evolution des recettes  
Evolution des dépenses

### b) **Le budget prévisionnel des recettes de fonctionnement**

Evolution des concours financiers et de la fiscalité  
Les fonds frontaliers  
Les attributions de compensation  
Evolution DGF et DSR

### c) **Le budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement**

### d) **Le résultat du budget prévisionnel de fonctionnement**

### e) **Les prévisions pluriannuelles de fonctionnement**

### f) **Le Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.)**

# **I. Le contexte et la loi de Finances**

## **Préambule**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2312-1) la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'effectuer dans les 10 semaines qui précèdent le vote du Budget Primitif (BP).

Les résultats du Compte Administratif (CA) relatifs à l'exercice 2023 ne sont pas encore connus au moment de ce DOB 2024.

## **Contexte économique international**

Après la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine, les perspectives de croissance de l'économie mondiale sont historiquement faibles et l'inflation encore forte malgré une fin d'année 2023 peut-être un peu moins négative que prévue initialement.

Les perspectives de croissance en 2024 ne devrait pas dépasser les 2,7% selon l'OCDE (contre 2,9% en 2023).

L'inflation, autour de 7% en 2023, sauf nouvel évènement devrait retrouver des niveaux moindres d'ici 2025, de l'ordre de 5,2% en 2024 et 3,8% en 2025 selon les prévisions : la baisse de l'inflation et la stabilité financière est en effet une priorité commune à l'ensemble des pays et de leurs banques centrales.

## **Contexte national**

La progression de l'inflation ralentissant, la Banque de France prévoit mécaniquement une progression des salaires réels et donc du pouvoir d'achat des ménages en 2024-2025 (prévision de +0,5%).

La suppression de la dernière tranche de la Taxe d'Habitation, les différentes mesures de revalorisation des retraites et des salaires envisagées par l'Etat, et la fin du bouclier tarifaire sur le prix de l'électricité, d'ici fin 2024, étant impactant dans cette prévision.

## **Projet Loi de finances 2024**

Dans le projet de Loi de finances pour 2024 on notera concernant les collectivités territoriales :

- La hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) abondée de 320 millions d'euros par rapport à 2023.
- La hausse de la Dotation de Solidarité Rurale à hauteur de 150 millions d'euros.
- L'évolution des valeurs locatives, servant de base au calcul des « impôts locaux », qui devrait s'établir à +3,9% en 2024 (contre +7,1% en 2023).
- La dotation pour les titres sécurisés est reconduite en 2024.
- Une compensation de l'état au profit des communes et intercommunalités qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants et qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

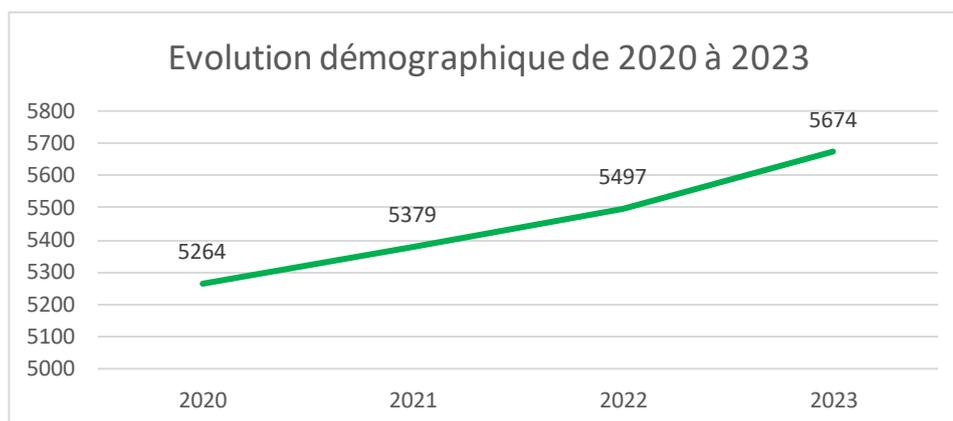
## II. La situation de la collectivité

Evolution démographique selon l'INSEE :

Population légale INSEE	2020	2021	2022	2023
Population municipale	5182	5299	5415	5590
Population comptée à part	82	80	82	84
<b>Total</b>	<b>5264</b>	<b>5379</b>	<b>5497</b>	<b>5674</b>

La population INSEE sert à comptabiliser les habitants.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (par exemple : les étudiants).



Effectifs scolaires :

Effectifs	2020	2021	2022	2023	2024 (prévision)
Maternelle	219	227	227	238	228
Primaire	318	320	319	298	317
<b>Total</b>	<b>537</b>	<b>547</b>	<b>546</b>	<b>536</b>	<b>545</b>

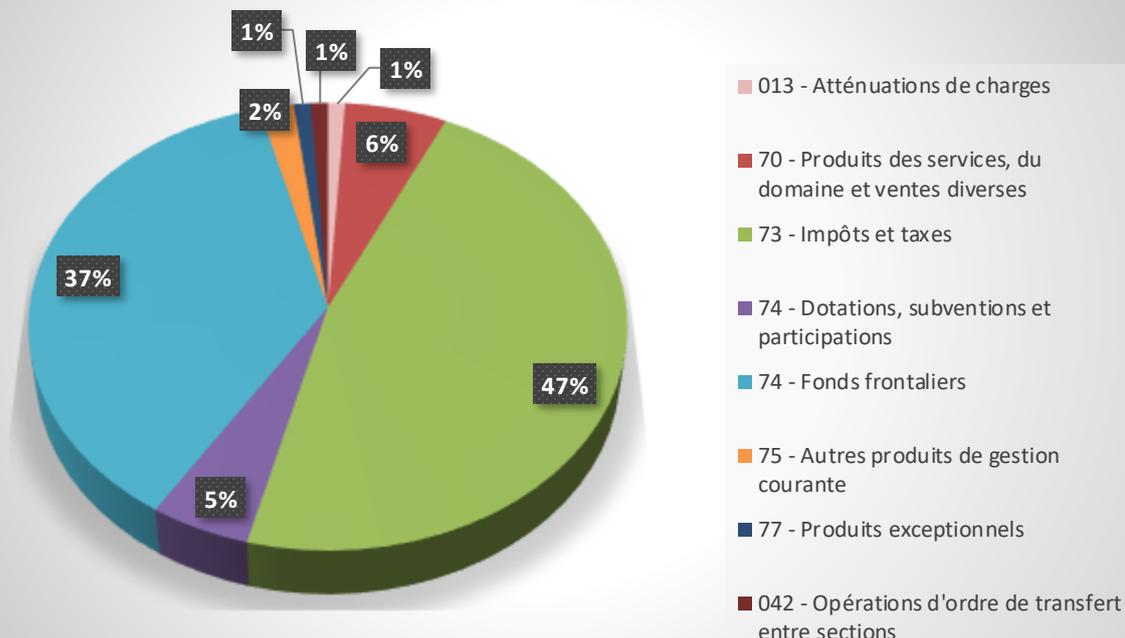
## a) La situation financière en 2023

La section de fonctionnement		Année 2023	
		Budget principal	Résultat
recettes fonctionnement	013 - Atténuations de charges	100 000,00	126 678,29
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	569 380,00	535 381,45
	73 - Impôts et taxes	3 896 400,00	3 865 542,15
	74 - Dotations, subventions et participations	3 450 573,00	3 455 897,50
	75 - Autres produits de gestion courante	82 000,00	140 883,70
	76 - Produits financiers	80,00	172,40
	77 - Produits exceptionnels	1 000,00	51 843,29
opération ordre (rep subvention)	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	111 984,00	53 962,30
total recettes fonctionnement		8 211 417,00	8 230 361,08
dépendes fonctionnement	011 - Charges à caractère général	2 013 659,00	1 711 095,81
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 470 000,00	3 439 213,22
	014 - Atténuation de produits	355 207,00	341 514,00
	65 - Autres charges de gestion courante	589 522,31	588 316,43
	67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	380,49
opérations ordre (amortissements)	66 - Charges financières	182 482,16	182 473,66
	68 - Provisions	200 000,00	
virement à la section investissement	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	618 696,53	637 256,53
virement à la section investissement	023 - Virement à la section d'investissement	780 850,00	
total dépenses fonctionnement		8 211 417,00	6 900 250,14
Résultat provisoire de la section de fonctionnement			1 330 110,94

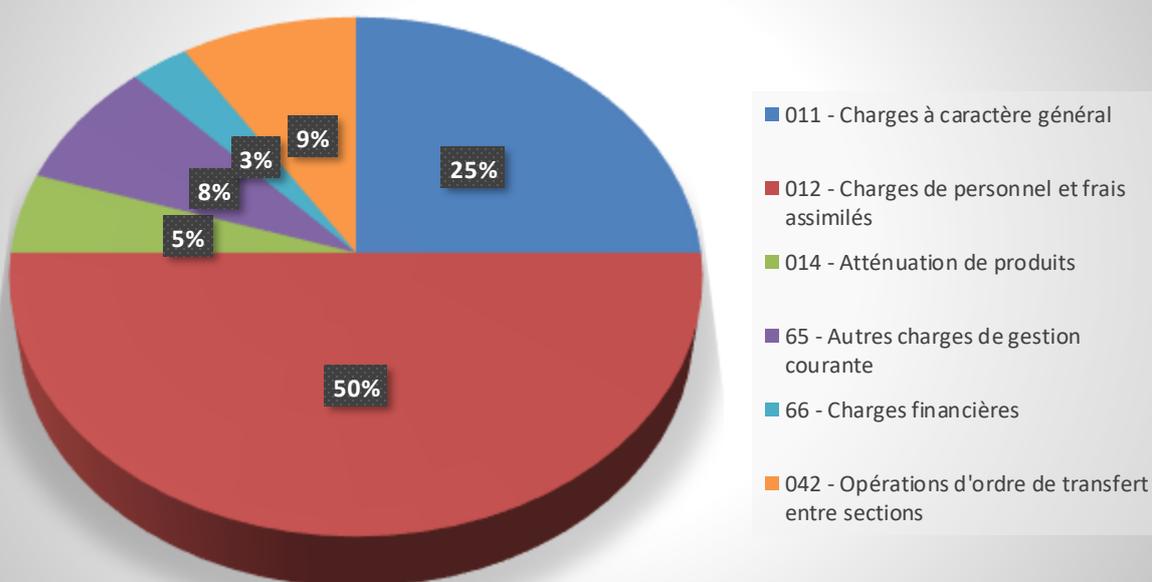
L'excédent de fonctionnement peut être reporté dans la section d'investissement totalement ou partiellement selon les choix politiques et les besoins de financement.

Selon l'article R 2311-12 du CGCT, l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent ; le besoin de financement (Art R 2311-11-A du CGCT) se compose du résultat de la section d'investissement corrigé et des restes à réaliser.

## Recettes de fonctionnement 2023



## Dépenses de fonctionnement 2023



La section d'investissement		Année 2023	
		Budget principal	Résultat
recettes investissement	041 - Opérations patrimoniales		
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	178 000,00	223 700,01
	10 - Affectation du résultat 2022	1 655 555,70	1 655 555,70
	13 - Subventions d'investissement	339 057,00	4 000,00
	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	2 532,00
	23 - Immobilisations en cours	4 138,67	
excédent investissement	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 171 135,10	
opérations ordre (amortissements)	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	618 696,53	637 256,53
opérations ordre (immobilisations)	041 - Opérations patrimoniales	1 136 352,00	1 148 570,61
virement de la section fonctionnement	021 - Virement de la section de fonctionnement	780 850,00	
<b>total recettes investissement</b>		<b>7 884 785,00</b>	<b>3 671 614,85</b>
dépendes investissement	10 - Dotations, fonds divers et réserves	72 000,00	5 617,44
	13 - Subventions d'investissement	1 030,00	1 029,98
	16 - Emprunts et dettes assimilées	677 590,57	675 765,07
	20 - Immobilisations incorporelles	626 708,52	204 455,90
	204 - Subventions d'équipement versées	28 326,00	5 652,00
	21 - Immobilisations corporelles	2 539 073,32	455 928,10
	23 - Immobilisations en cours	2 454 220,59	523 637,49
	27 - Autres immobilisations financières	37 500,00	37 286,81
dépenses imprévues	020 - Dépenses imprévues ( investissement )	200 000,00	
opération ordre (rep subvention)	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	111 984,00	53 962,30
opérations ordre (immobilisations)	041 - Opérations patrimoniales	1 136 352,00	1 148 570,61
<b>total dépenses investissement</b>		<b>7 884 785,00</b>	<b>3 111 905,70</b>
<b>Résultat provisoire de la section d'investissement</b>			<b>559 709,15</b>

Le total des restes à réaliser en dépenses de 2023 à reporter sur 2024 s'élève à 610 k€

#### Recettes d'investissement :

- Régularisation d'inventaire (portage foncier EPF, cession matériels PPC) : 1 148 k€
- Subvention mise en place du bureau des cartes d'identité : 4 k€
- Cession barrières et désherbeur thermique : 18k€
- Amortissements : 619 k€
- Excédent de fonctionnement 2022 : 1 656 k€
- Fonds de compensation TVA : 40 k€
- Taxes d'aménagement : 183 k€
- Cautions (payées par les locataires) : 3 k€

La taxe d'aménagement (anciennement Taxe Locale d'Équipement) est due pour des opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable)

#### Dépenses d'investissement :

- Régularisation d'inventaire (portage foncier EPF) : 1 148 k€
- Taxes d'aménagement : 6 k€
- Cautions (remboursées par les locataires) : 1 k€
- Remboursement du capital de la dette : 676 k€
- Portage EPF (solde Begain) : 37 k€
- Amortissement des subventions : 54 k€
- Travaux : 1 190 k€

#### NB sur les taxes d'aménagement :

**En 2022** : les recettes s'élèvent à 48k€ et les remboursements à 12k€  
**En 2021** : les recettes s'élèvent à 71k€  
**En 2020** : les recettes s'élèvent à 97k€

## b) L'évolution de l'épargne et des résultats

### Evolution de l'épargne :

Epargne	2020	2021	2022	2023 (prévisionnel)
CAF brute	1 848 162,87	2 220 743,94	1 967 915,24	1 894 845,17
Remboursement emprunts (capital de la dette - compte 164)	615 925,02	619 578,76	592 567,00	627 377,53
CAF nette	1 232 237,85	1 601 165,18	1 375 348,24	1 267 467,64

La CAF brute est affectée au remboursement des dettes en capital.

La CAF nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle sert à autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

### Evolution des résultats :

Le total à affecter en 2023 s'élève à 1 330 110,94 € en fonctionnement, la proposition d'affectation est la suivante :

Proposition d'affectation des résultats 2023			
	Total à affecter	Investissement	Fonctionnement
Résultat investissement	559 709,15	559 709,15	
Résultat fonctionnement	1 330 110,94	1 130 110,94	200 000,00

Excédent d'investissement	
Depuis 2018	472 805,16
2019	301 712,99
2020	217 931,37
2021	572 014,93
2022	1 582 051,45
Reprise des résultats AFR 2022	24 619,20
<b>Total capitalisé fin 2022</b>	<b>3 171 135,10</b>
Excédent 2023 section investissement	559 709,15
Proposition d'affectation du résultat 2023 section fonctionnement	1 130 110,94
<b>Total capitalisé fin 2023</b>	<b>4 860 955,19</b>

## c) La dette

Le ratio de désendettement permet d'évaluer la capacité de désendettement de la commune. Il détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette. Il se calcule en divisant l'encours de la dette par la CAF brute.

Moins de 6 ans : zone verte

De 6 à 10 ans : zone médiane

De 10 à 15 ans : zone orange

Plus de 15 ans : zone rouge

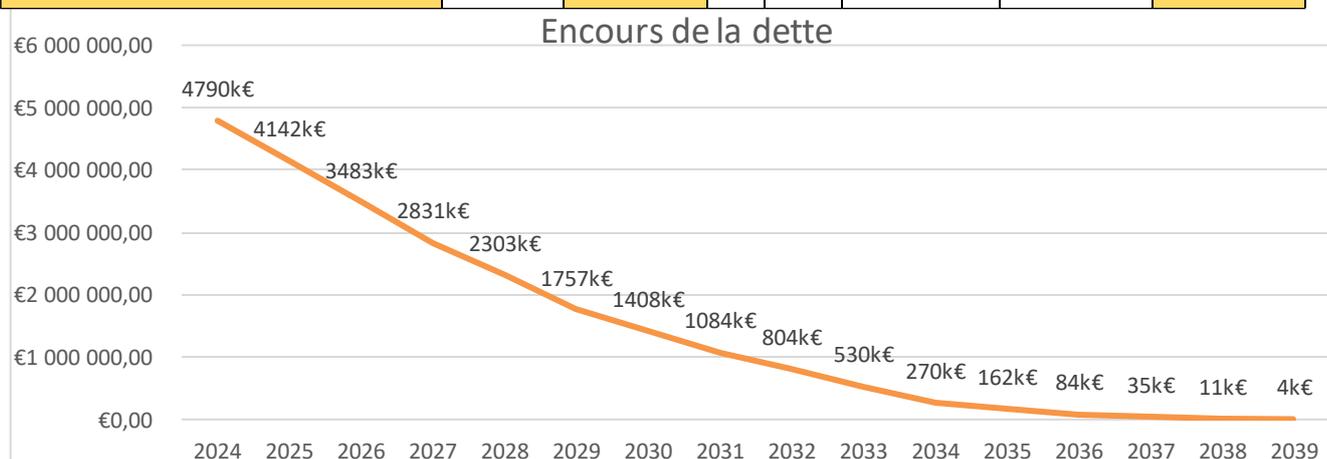
Pour Viry le ratio a évolué ainsi :  
2021 : 2,55 ans  
2022 : 2,78 ans (nouvel emprunt de 448 000 € en 2022)  
2023 : 2,53 ans

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le capital restant dû s'élève à 4 789k€.

L'objectif est de poursuivre le désendettement de la commune afin de disposer d'une capacité d'emprunt suffisante pour financer les futurs investissements.

Dettes globales							
Emprunts auprès d'établissement de crédit en euros (article 1641)	financement	nominal	durée	Taux	1ère échéance	dernière échéance	capital restant dû au 31/12/2023
CREDIT LOCAL DE France	CTM	400 000,00 €	15	variable	01/05/2009	01/02/2024	6 799,94 €
CAISSE EPARGNE DES ALPES (ZAC)	ZAC	955 949,08 €	18	3,49	25/03/2012	25/09/2030	418 546,87 €
CREDIT AGRICOLE HAUTE SAVOIE	esp culturel	750 000,00 €	15	4,75	15/03/2012	15/12/2026	195 190,19 €
CAISSE EPARGNE DES ALPES	esp culturel	750 000,00 €	15	4,97	25/02/2012	25/11/2026	197 382,24 €
CAISSE EPARGNE DES ALPES (ZAC)	ZAC	2 428 156,18 €	17	5,06	01/01/2012	01/01/2028	935 094,49 €
CREDIT LOCAL DE France (ZAC)	ZAC	211 220,25 €	12	variable	01/02/2012	01/02/2024	5 272,33 €
CAISSE EPARGNE DES ALPES	Groupe scol	2 000 000,00 €	20	4,90	25/03/2014	25/03/2033	1 234 727,35 €
CREDIT AGRICOLE HAUTE SAVOIE	voirie	200 000,00 €	15	3,07	15/01/2015	15/10/2029	80 000,12 €
CAISSE EPARGNE DES ALPES	Groupe scol	1 200 000,00 €	20	1,76	25/09/2015	25/06/2035	690 000,00 €
CREDIT MUTUEL	voirie Fagotin	300 000,00 €	15	1,15	15/11/2017	15/11/2032	175 000,00 €
CREDIT MUTUEL	tennis	100 000,00 €	15	1,30	31/01/2018	31/10/2032	59 999,92 €
LA BANQUE POSTALE	voirie	155 000,00 €	6	0,35	01/02/2020	01/11/2025	52 028,57 €
CREDIT AGRICOLE	local CA	448 000,00 €	15	1,71	17/09/2022	17/06/2037	408 181,63 €
<b>TOTAL de la dette bancaire</b>		<b>9 898 325,51 €</b>					<b>4 458 223,65 €</b>

Autres emprunts auprès d'établissement de crédit (article 168758)	financement	nominal	durée	Taux	1ère échéance	dernière échéance	capital restant dû au 31/12/2023
SYANE	voirie	64 101,52 €	20	4,74	01/01/2006	01/01/2025	6 410,08 €
SYANE	voirie	38 342,46 €	20	4,03	01/01/2007	01/01/2026	5 751,42 €
SYANE	voirie	46 642,54 €	20	4,03	01/01/2007	01/01/2026	6 996,33 €
SYANE	voirie	54 248,52 €	20	3,97	01/01/2010	01/01/2029	16 274,50 €
SYANE	voirie	22 233,00 €	20	2,48	01/01/2015	01/01/2034	12 228,15 €
SYANE (poste Thonex - tranche ferme) programme 20	voirie	51 469,80 €	15	4,95	01/01/2017	01/01/2031	27 450,56 €
SYANE (poste Thonex - tranche conditionnelle) progra	voirie	72 754,05 €	15	4,95	01/01/2017	01/01/2031	38 802,16 €
SYANE (Aménagement route de Fagotin)	voirie	170 124,00 €	20	0,92	01/01/2017	01/01/2036	110 580,60 €
SYANE : (rénovation réseau éclairage public TEPCV)	voirie	46 198,00 €	20	1,55	01/01/2019	01/01/2038	34 648,50 €
SYANE	voirie	90 690,00 €	20	1,05	01/01/2020	01/01/2039	72 552,00 €
<b>TOTAL de la dette SYANE</b>		<b>656 803,89 €</b>					<b>331 694,30 €</b>
<b>DETTE TOTALE : (article 1641 + article 168758)</b>		<b>10 555 129,40 €</b>					<b>4 789 917,95 €</b>



### III. Les orientations budgétaires de la collectivité

#### a) Les recettes et dépenses de fonctionnement

##### Evolution des recettes :

Recettes de fonctionnement			2020	2021	2022	2023
13	Atténuations de charges	réalisé	62 924,45	70 661,77	125 273,58	126 678,29
		évolution %		12,30	77,29	1,12
70	Produits des services	réalisé	424 066,08	531 026,13	570 536,67	535 381,45
		évolution %		25,22	7,44	-6,16
73	Impôts et taxes	réalisé	3 325 354,41	3 715 378,89	3 820 902,73	3 865 542,15
		évolution %		11,73	2,84	1,17
74	Dotations, subventions et participations	réalisé	3 214 138,36	3 396 315,00	3 387 116,56	3 455 897,50
		évolution %		5,67	-0,27	2,03
75	Autres produits de gestion courante	réalisé	105 922,71	90 221,22	84 910,99	140 883,70
76	Produits financiers	réalisé	76,80	95,95	207,70	172,40
77	Produits exceptionnels	réalisé	21 344,19	8 210,39	14 237,12	51 843,29
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	réalisé	33 947,96	18 838,59	62 743,78	53 962,30
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>7 166 430,77</b>	<b>7 830 753,61</b>	<b>8 065 928,86</b>	<b>8 230 361,08</b>
002	Résultat reporté ou anticipé	réalisé		270 000,00	272 065,69	0,00
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>7 166 430,77</b>	<b>8 100 753,61</b>	<b>8 337 994,55</b>	<b>8 230 361,08</b>

Les principales variations entre les résultats 2022 et 2023 sont les suivantes :

- Chapitre 70 : fin de la convention de la Police Pluri Communale anticipée au 31 juillet
- Chapitre 75 : loyers perçus du Bar l'Imprévu à la suite du rachat au 31/12/2022 : +22k€  
et rétrocession par l'EPF des loyers de 2022 soit : +23k€
- Chapitre 77 : remboursement de l'assurance à la suite du sinistre des modulaires de l'école  
Marianne Cohn : +20k€  
et cession des barrières et du désherbeur thermique : +18k€

## Evolution des dépenses

		2020	2021	2022	2023	
11	Charges à caractère général	réalisé	1 512 032,52	1 537 148,61	1 715 793,96	1 711 095,81
		évolution %		1,66	11,62	-0,27
12	Salaires	réalisé	2 743 549,01	2 967 600,37	3 165 950,29	3 439 213,22
		évolution %		8,17	6,68	8,63
14	Atténuations de produits	réalisé	369 511,00	357 211,00	353 896,00	341 514,00
		évolution %		-3,33	-0,93	-3,50
65	Autres charges de gestion courante	réalisé	426 497,60	499 399,31	598 469,44	588 316,43
		évolution %		17,09	19,84	-1,70
67	Charges exceptionnelles	réalisé	3 704,29	11 710,76	2 091,42	380,49
66	Charges financières	réalisé	246 861,71	221 383,98	201 702,36	182 473,66
042-	Dotations aux amortissements et provisions	réalisé	538 738,64	580 940,09	644 655,64	637 256,53
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>			<b>5 840 894,77</b>	<b>6 175 394,12</b>	<b>6 682 559,11</b>	<b>6 900 250,14</b>

Globalement les dépenses ont augmenté de 3,2% entre 2022 et 2023.

L'augmentation des charges salariales de 8% se justifie par :

- Augmentation de 1,5% du point d'indice en janvier 2023 puis en juillet 2023 +200k€
- Réévaluation des échelles de rémunération (indice plancher) en avril 2023 +19k€
- Création 1 poste responsable CTM en juin 2023 +25k€
- Création 1 poste bureau CNI/passeport en juin 2023 +14k€
- Création de 2 postes périscolaire et 1 poste ATSEM en septembre 2023 +30k€
- Divers augmentations temps travail scolaire +6k€
- Départs agents non remplacés -40k€

### Les contributions aux syndicats :

Syndicat intercommunal du Vuache S.I.V.  
(en fonction du nombre d'habitants)

Syndicat intercommunal du Pays du Vuache S.I.P.V.  
(maison de santé ouverte en juin 2021)

Date	Réalisé
2018	16 334
2019	17 210
2020	17 426
2021	18 551
2022	19 711
2023	21 115
<b>TOTAL</b>	<b>110 347</b>

Date	Réalisé
2018	11 816
2019	22 681
2020	22 105
2021	31 957
2022	99 289
2023	71 801
<b>TOTAL</b>	<b>259 649</b>

Construction bâtiment

Ajout des charges de fonctionnement

Concernant le S.I.P.V., le BP 2024 pour la maison de santé se répartit ainsi :

- 101 115 € {
- 16 332 € (actualisation des prix 2023)
  - 65 218 € (contribution annuelle 2024)
  - 19 565 € (frais administratifs suite au changement des statuts - salaire du DGS de Vulbens)

La construction de la nouvelle caserne de gendarmerie du Vuache est entamée en 2024, la contribution communale s'élève à 26 087 €.

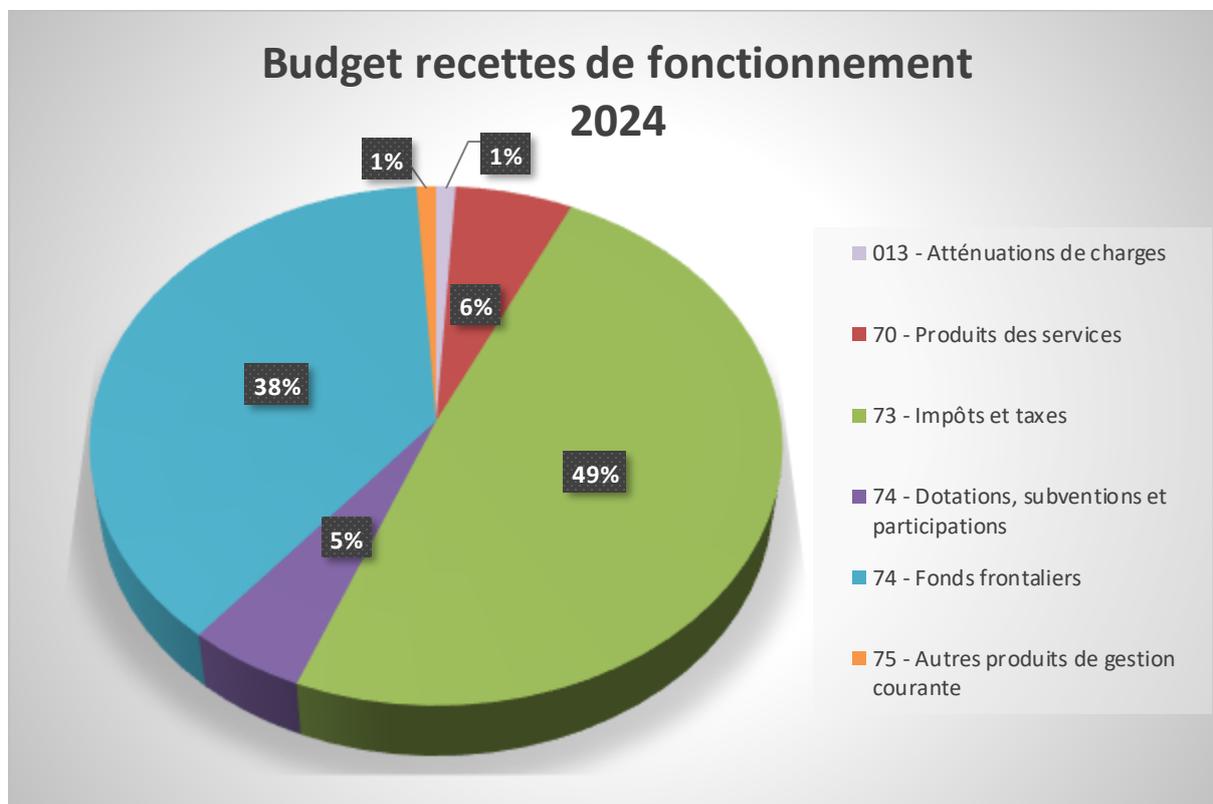
## b) Le budget prévisionnel des recettes de fonctionnement

		BP 2024
013	Atténuations de charges	47 000
70	Produits des services	458 900
73	Impôts et taxes	3 916 000
74	Dotations, subventions et participations	3 434 350
75	Autres produits de gestion courante	101 000
76	Produits financiers	100
77	Produits exceptionnels	1 000
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 045
002	Résultat de fonctionnement reporté de 2023	200 000
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>8 168 395</b>

La forte diminution de la recette au chapitre 013 est liée au nouveau contrat d'assurance statutaire avec une prise en charge inférieure des arrêts maladie des agents.

La baisse des produits de service (chapitre 70) de -76k€ s'explique principalement par l'arrêt des refacturations aux 5 autres communes de la Police Pluri Communale.

La baisse des autres produits de gestion courante de -40k€ s'explique par la fin de la rétrocession par l'EPF des loyers suite au rachat au 31/12/2022, et par les logements vacants (local 1 et 2 du cabinet médical, 2 chambres sur 3 dans la colocation rue des marronniers, appartement à Marianne Cohn).



## Evolution des concours financiers et de la fiscalité

	Année 2020			Année 2021			Année 2022			Année 2023		
	Base retenue	Taux		Base retenue	Taux		Base retenue	Taux		Base retenue	Taux	
<b>73 - Impôts et taxes</b>			<b>2 765 648 €</b>			<b>2 869 468 €</b>			<b>2 996 194 €</b>			<b>3 239 084 €</b>
73111 - TH	11 833 364,00	16,59%	1 963 155,09	1 663 076,00	16,59%	275 904,31	1 645 210,00	16,59%	272 940,34	1 819 821,00	16,59%	301 908,00
73111 - TFB part communale	7 165 430,00	10,49%	751 653,61	7 227 892,00	10,49%	758 205,87	7 625 739,00	10,49%	799 940,02	8 215 987,00	10,49%	861 857,00
73111 - TFB part départementale				7 227 892,00	12,03%	869 515,41	7 625 739,00	12,03%	917 376,40	8 215 987,00	12,03%	988 383,00
73111 - TFNB	91 060,00	44,81%	40 803,99	91 365,00	44,81%	40 940,66	94 003,00	44,81%	42 122,74	100 612,00	44,81%	45 084,00
73111 - Effet correcteur suppression						924 902,00			967 358,00			1 042 887,00
73111 - role complémentaire												1 623,00
73111 - lissage			10 035,00						-3 544,00			-2 658,00
7318 Autres			14 527,00			24 789,00			7 357,00			4 786,00
73211 Attribution de compensation			81 391,00			83 581,00			76 446,00			76 446,31
7351 taxe électricité			130 784,45			116 983,07			160 661,00			91 632,35
7381 Droits Mutations à Titre Onéreux			333 003,96			620 557,82			580 244,00			453 593,49
<b>74 - Allocations compensatrices</b>			<b>3 214 138,36 €</b>			<b>3 396 315,00 €</b>			<b>3 387 116,56 €</b>			<b>3 455 897,50 €</b>
7411 DGF - dotation forfaitaire			233 021,00			232 155,00			232 663,00			250 144,00
74121 Dotation de Solidarité rurale			67 987,00			70 446,00			73 210,00			87 442,00
744 FCTVA			28 986,00			25 494,00			35 713,20			26 266,40
74718 - Autres			13 810,46			3 040,10			1 704,86			1 500,00
7478 - Autres organismes			28 002,90			11 078,90			7 938,50			7 189,57
74834 Compensation TF			6 757,00			10 577,00			10 388,00			10 664,00
74835 Compensation TH			49 667,00									
7485 Dotation pour titres sécurisés												
7488 Reprise de CET						2 160,00			1 650,00			557,53
7488 Fonds frontaliers			2 785 907,00			3 041 364,00			3 023 849,00			3 072 134,00

### Fonds frontaliers compte 7488

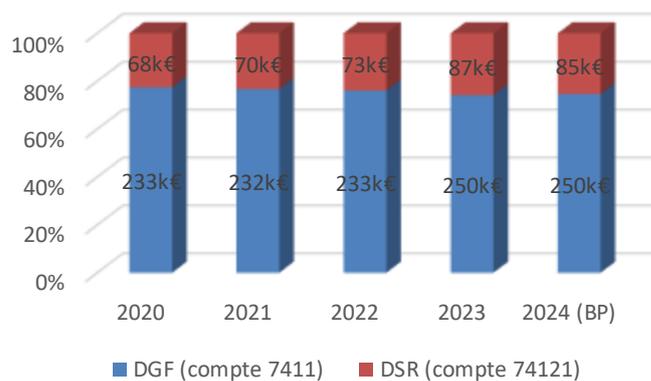


nombre de frontaliers	2020	2021	2022	2023
		2129	2314	2359

### Répartition des fonds frontaliers de 2023 :

Compensation annuelle : 3 014k€  
Ajustement de 2022 : 58k€

### Evolution DGF et DSR



### Attributions de compensation compte 73211



	<b>Année 2024 BP</b>		
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>Base retenue</b>	<b>Taux</b>	<b>3 916 000 €</b>
73111 - TH	1 890 794,02	16,59%	313 682,43
73111 - TFB part communale	8 536 410,49	10,49%	895 469,42
73111 - TFB part départementale	8 536 410,49	12,03%	1 026 929,94
73111 - TFNB	104 535,87	44,81%	46 842,28
73111 - Effet correcteur suppression			1 042 887,00
73111 - role complémentaire			1 623,00
73111 - lissage			-2 658,00
7318 Autres			0,00
73211 Attribution de compensation			76 000,00
7351 taxe électricité			120 000,00
7381 Droits Mutations à Titre Onéreux			400 000,00
<b>74 - Allocations compensatrices</b>			<b>3 434 350 €</b>
7411 DGF - dotation forfaitaire			250 000,00
74121 Dotation de Solidarité rurale			85 000,00
744 FCTVA			24 000,00
74718 - Autres			850,00
7478 - Autres organismes			6 500,00
7485 Dotation pour titres sécurisés			8 000,00
7488 Reprise de CET			0,00
7488 Fonds frontaliers			3 060 000,00

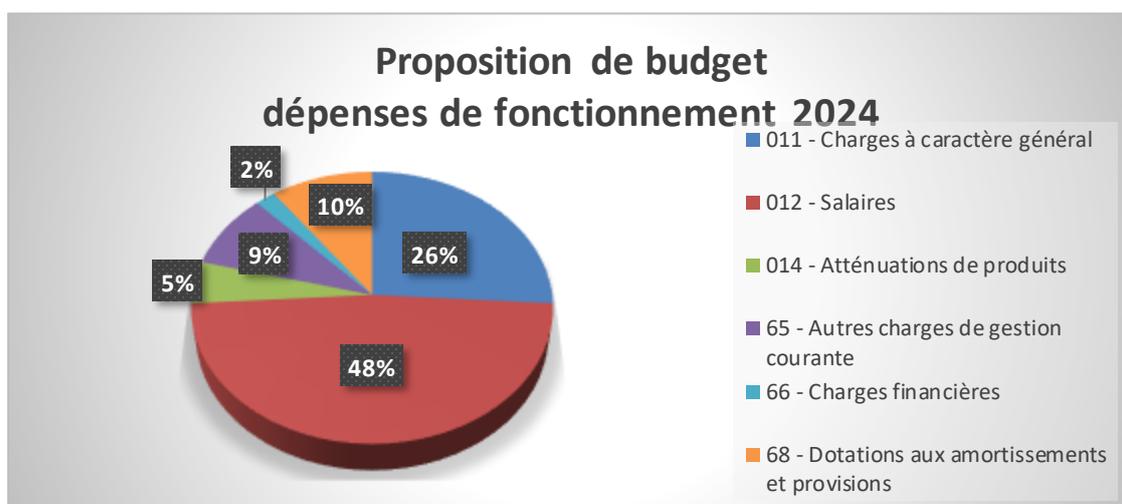
L'augmentation des bases de valeur locative prévue par la Loi de Finances 2024 permet d'envisager une recette supplémentaire de 85k€ sans hausse des taux.

Une hausse des taux de 3% (sur la taxe foncière part communale et sur la taxe foncière non bâtie) permettrait d'espérer une recette supplémentaire de 28k€. Une hausse de 1% permettrait une recette supplémentaire de 9k€.

La préparation du BP 2024 prévoit une stabilité de la dotation forfaitaire, de la DSR et des fonds frontaliers.

### c) Le budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement

Proposition de budget dépenses de fonctionnement 2024	BP 2024
011 - Charges à caractère général	1 999 055
012 - Salaires	3 762 261
014 - Atténuations de produits	380 714
65 - Autres charges de gestion courante	661 723
67 - Charges exceptionnelles	1 000
66 - Charges financières	155 977
68 - Dotations aux amortissements et provisions	772 920
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 733 650</b>



L'augmentation du budget 2024 des salaires est nécessaire mais reste maîtrisé. Les principales variations sont :

- La prime de vie chère, l'indemnité de résidence
- La réévaluation des indices de plus de 5 points
- La montée en compétence du personnel périscolaire, ATSEM et état civil
- Une aide de 164h pour la médiathèque
- La création d'un poste de responsable du pôle culture pour 6 mois
- La création d'un poste de directeur du centre de santé pour 8 mois
- La création d'un poste de responsable de la résidence intergénérationnelle pour 6 mois
- La création d'un responsable du pôle population pour 6 mois

### d) Le résultat du budget prévisionnel de fonctionnement

	BP 2024
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>8 168 395</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 733 650</b>
<b>Résultat prévisionnel de fonctionnement 2024</b>	<b>434 745</b>

## e) Les prévisions pluriannuelles de fonctionnement

La livraison de la résidence Ginko en début d'année 2025 permettra l'ouverture du centre communal de santé et de la résidence intergénérationnelle dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2025, ce qui générera des charges nouvelles pour le budget communal.

### Centre communal de santé :

Les dépenses de personnel prévues :

- 2024 : recrutement coordonnateur à mi-temps ou temps plein
- 2025 : embauche de 1 ou 2 médecins et d'1 assistance à temps plein
- 2026 : embauche de 1 ou 2 médecins sachant qu'il est envisageable d'embaucher jusqu'à 3 médecins à temps plein (ou plus s'il s'agit de temps partiels) et/ou assistante supplémentaire

Les charges à caractère générale prévues (loyers, fluides, consommables et autres) :

- 2024 : néant
- 2025 : 68k€
- 2026 : 79k€

Les recettes prévisionnelles prévues (chiffre d'affaires + subventions) :

- 2024 : néant
- 2025 : 176k€ (pour 1 médecin)
- 2026 : 329k€ (pour 2 médecins)

L'équilibre financier n'interviendra qu'en 2028.

### Résidence intergénérationnelle Ginko :

Les dépenses de personnel prévues :

- 2024 : recrutement d'un animateur social
- 2026 : possible recrutement selon l'évolution des besoins

Les charges à caractère générale sont à prévoir (loyers, fluides, consommables, matériels d'animation et autres)

## f) Le Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.)

Commission	Projets	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Réaménagement équipement chef-lieu (hors salle omni sport)</b>	Concours d'idées	7 000				
	Déménagement police		60 000			
	Locaux Mairie - Teractem		3 000 000			
	Extension Gommettes (MDE + travaux)	411 000	300 000			
	Travaux préliminaires (réseaux chaleur + parking arrière Ellipse)		300 000	300 000		
	Démolition mairie		162 000			
	Construction nouvelle école			2 000 000	4 000 000	6 000 000
	Réhabilitation Marianne COHN en mairie					
	Parking Marianne Cohn					
	Locaux périscolaire et ALSH					
Salle multi activités						
<b>batiment (en-cours)</b>	Conciergerie	146 000				
	Football synthétique	1 440 000				
	Club house de football		218 000			
	Chemin clinzets	224 000				
	Pont Coppet	190 000				
<b>batiment</b>	Ordures ménagères Malagny	67 000				
	Plan Local d'Urbanisme + projet ISDI	56 000	10 000			
	Malagny : Tableau électrique chaudière	66 000				
	Migration centrales Ellipse et Gommettes	10 200				
	COHN : réhabilitation logement (travail en régie)	10 000				
	CTM : chauffage bureau secrétariat	3 500				
	Classe UEMA - rideau	9 000				
	Aires de jeux - réaménagement	100 000				
	Villa Fresnière - démolition	40 000				
<b>etudes</b>	Centre communal de santé (lot 2 et 3)	9 600				
	Résidence intergénérationnelle (rédaction projet social Ginko)	9 300				
	Programmation du groupe scolaire	35 000				
	Patrimoine bati	26 000				
	Villa Girard préétude pour déplacement (diagnostic batiment)	12 200				
	Plan Communal de sauvegarde		20 000	20 000		
<b>voirie</b>	Cheminement piéton + chicane	14 800				
	Réhabilitations voiries (suite audit)	200 000				
	Pistes cyclables - aménagement	70 000				
	Eclairage public (Syane)	22 700				
	Rachat véhicule fin leasing + remplacement Navarra	27 120				
<b>biodiversité</b>	Divers aménagements	11 800				
	Eclairage public - extinction nocturne	17 800				
	Eaux pluviales	120 000				
	tondeuse autoportée	20 000				
	abris bus, poteaux incendie, panneaux signalisation, divers	52 500				
<b>autres</b>	Cimetière	32 000				
	Foncier	50 000				
	Informatique	64 000				
	Enfance - éducation - médiathèque - ménage	84 300	300 000	300 000	300 000	300 000
	Police + video protection	35 800				
	site internet	30 000				
<b>finances</b>	Remboursement des emprunts (sans nouvel emprunt)	648 000	658 300	652 000	538 000	546 000
	divers	18 150				
<b>TOTAL DEPENSES A FINANCER</b>		<b>4 390 770</b>	<b>5 028 300</b>	<b>3 272 000</b>	<b>4 838 000</b>	<b>6 846 000</b>
CAF prévisionnelle		430 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Solde section investissement		4 860 000	1 500 000			
FCTVA (16,404% de 90% des projets)		155 000	400 000	400 000	400 000	400 000
taxe aménagement		150 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Subvention (foot + conciergerie + amendes police + coppet + clinzets)		320 000				
Montant à financer (emprunts + subventions)			2 728 300	2 472 000	4 038 000	6 046 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>5 915 000</b>	<b>5 028 300</b>	<b>3 272 000</b>	<b>4 838 000</b>	<b>6 846 000</b>
<b>SOLDE SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>1 524 230</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>